



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

**TERRITOIRE VAL DE DROME :**

**RESEAUX : CREST NORD - CREST SUD - ALLEX MONTOISON –  
LORIOL/CLIOUSCLAT**

**Année 2021**

**Rapport d'activité**

## SOMMAIRE

<b>1- CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>4</b>
<b>2- PRESENTATION GENERALE DU VAL DE DROME .....</b>	<b>4</b>
2.1. PERIMETRE DU TERRITOIRE.....	4
2.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS.....	5
2.2.1 Schéma des réseaux.....	5
2.2.2 Les stations de pompage.....	5
<b>3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020 .....</b>	<b>9</b>
3.1. ORIGINE DE L'EAU .....	9
3.2. VENTE D'EAU .....	11
3.3. RENDEMENT DU RESEAU .....	12
3.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	13
3.4.1 Crest Nord : station de pompage de Chauffonde + Apport du Territoire Bourne Valentinois .....	13
3.4.2 Crest Sud : Réseau principal.....	13
3.4.3 Allex Montoisson: station de pompage des Marais + Apport du Territoire Bourne Valentinois.....	13
3.4.4 Loriol/Clousclat .....	14
3.4.5 Crest Sud : Réseau Grâne .....	14
<b>4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>15</b>
4.1 SECURITE PUBLIQUE .....	15
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	15
4.3 contrôle CONFORMITE BALLONS SOUS PRESSION .....	15
4.4 contrôle CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE .....	15
<b>5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021.....</b>	<b>16</b>
5.1 TRAVAUX SUR LA PRISE D'EAU DU SEUIL SMARD .....	16
5.2 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	16
5.2.1 Travaux de renouvellement ou de renforcement.....	16
5.3 TRAVAUX FACTURES .....	17

5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021 .....	17
<b>6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....</b>	<b>18</b>
6.1 PRIX DU SERVICE.....	18
6.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	18
6.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	18
6.1.3 Tarification pour les professionnels .....	18
6.2 RELATIONS CLIENTS .....	20
6.2.1 Restrictions sécheresse.....	20
6.2.2 Continuité de service .....	20
6.2.3 Informations des irrigants .....	21
6.2.4 Facturation du service .....	21
<b>7- LES PROJETS DES TERRITOIRES.....</b>	<b>22</b>
7.1 ALIMENTATION DU TERRITOIRE D'ALLEX MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE.....	22
7.2 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON ...	23
7.3 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE.....	24
<b>8- DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>25</b>
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE .....	25
8.1.1. Fonctionnement.....	25
8.1.2 Investissement .....	25
8.2 IMPAYES.....	25
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	25
<b>9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>26</b>

## 1- CONTEXTE GENERAL

Les réseaux d'irrigation du Territoire « Val de Drôme » sont implantés, à l'exception du réseau de Loriol/Cliusclat » dans le bassin versant de la rivière Drôme.

Le bassin versant de la rivière Drôme est classé en zone de Répartition des Eaux (ZRE). Un Organisme Unique de Gestion Collectif des prélèvements à usage agricole (OUGC) a été mis en place et est géré en 2021 par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

L'autorisation Unique de Prélèvement (AUP) a été délivrée le 07 juillet 2017 pour une durée de 10 ans.

Les prélèvements dans les eaux superficielles sont également assujettis au respect de la réglementation des débits réservés. Ce point concerne les prélèvements au seuil SMARD. (Arrêtés préfectoraux du 20/06/2019 – 16/07/2021). Le prélèvement superficiel au seuil des Pues a été définitivement fermé.

## 2- PRESENTATION GENERALE DU VAL DE DROME

### 2.1. PERIMETRE DU TERRITOIRE

#### Réseau de Crest Nord

Communes de Crest, Alex, Eurre, Vaunaveys la Rochette

#### Réseau de Crest Sud

Communes de Divajeu, Crest, Chabrillan, Grâne

#### Réseau d'Alex Montoisson

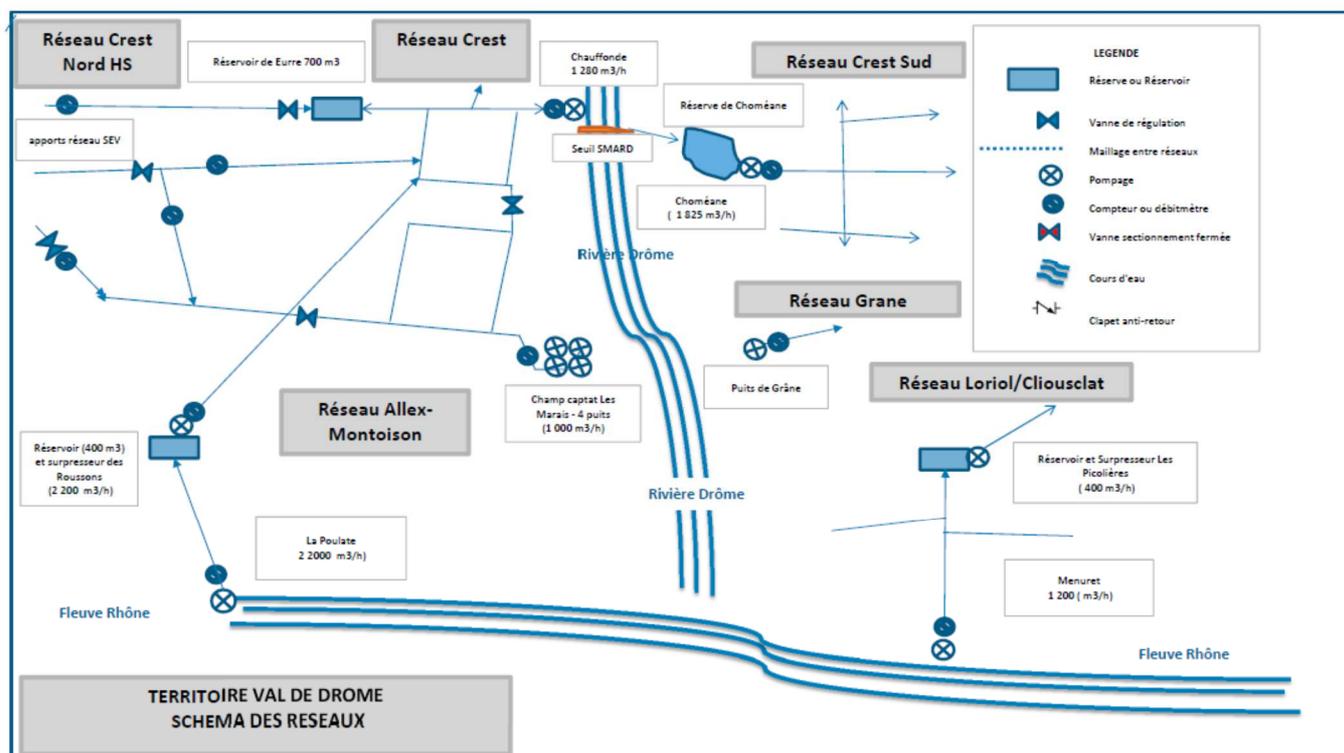
Communes d'Alex, Montoisson, Ambonil

#### Réseau de Loriol/Cliusclat

Communes de Loriol et de Cliusclat

## 2.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

### 2.2.1 SCHEMA DES RESEAUX



Nota : les stations de pompage de la Poulatte et des Roussons ont été mises en service en 2022

### 2.2.2 LES STATIONS DE POMPAGE

#### Autorisations de prélèvement

Tableau 1 : Modulation des débits réservés au seuil SMARD (AP du 2019-06-20-003 et AP du 2021-07-16).

Seuil SMARD	Débit minimal à laisser à l'aval du seuil	Prélèvements autorisés	Volume de prélèvement autorisé (en moyenne glissante sur 8 jours consécutifs)
01/05 au 15/06	3,1 m <sup>3</sup> /s	Crest nord et Crest sud	
16/06 au 30/06	2,2 m <sup>3</sup> /s	Crest nord et Crest sud	
01/07 au 30/09	1,9 m <sup>3</sup> /s	Crest Sud	36 000 m <sup>3</sup> /j
01/10 au 31/10	2,2 m <sup>3</sup> /s	Crest nord et Crest sud	

Tableau 2 : volume autorisé par l'OUGC

Volume autorisé	Volume annuel (m3)	Volume en période d'été (*) (m3)
Nappe de la Drôme : Champs captant d'Allex	1 950 000	1 470 000
Drôme seuil SMARD => réseau Crest nord	1 000 000	980 000
Drôme Seuil SMARD => réseau Crest sud	2 000 000	1 850 000
Crest sud : Grâne	75 000	75 000

(\*) Période d'été : 1er juin – 15 septembre

Réseau de Crest Nord BS : station de pompage de Chauffonde:

Prise d'eau dans la rivière Drôme au niveau du seuil SMARD.

Alimentation gravitaire par siphon d'une bache tampon servant de bache d'aspiration pour les pompes

4 pompes de 320 m3/h à 163 m HMT

1 pompe de 320 m3/h à 143 m HMT

2 Transformateurs : 630 Kva et 1 Transformateur : 400 kva

2 ballons anti-bélier avec compresseur

Capacité maximale de pompage de 1 600 m3/h, à 145 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 8 à 850 Kw (Segment C2 : HTA5 – CU)



Réseau de Crest Nord HS

Le réseau de Crest nord haut service est alimenté par le réseau du Sud est Valentinois via la réserve et la station de reprise de Juanon ou via le surpresseur de la Baume-Cornillane.

### Réseau de Crest Sud : station de pompage de Choméane

Prise d'eau dans la rivière Drôme au niveau du seuil SMARD avec une conduite traversant la Drôme dans le seuil

Alimentation gravitaire de la réserve de Choméane : 120 000 m<sup>3</sup>

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 1700 Kw (Segment C2 : HTA5 – CU)



6 pompes Gourdin FE43 de 280 m<sup>3</sup>/h à 255 m HMT moteur 315 KW avec régulateur Claval  
2 pompes Gourdin FE21 de 145 m<sup>3</sup>/h à 255 m HMT moteur 160 KW avec régulateur Claval  
1 pompe Jockey de 100 m<sup>3</sup>/h à 255 m HMT moteur 110 KW avec régulateur Claval  
1 ballon de surpression avec compresseur  
Capacité maximale de pompage limitée à 1 680 m<sup>3</sup>/h, à 255 m HMT

### Réseau de Crest Sud : Forage de Grâne

3 pompes verticales à ligne d'arbre  
1 ballon de surpression avec compresseur

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 96 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

### Réseau d'Allex-Montoison : station de pompage d'Allex ou « des Marais »

4 puits dans la nappe alluviale de la rivière Drôme

4 pompes de 250 m<sup>3</sup>/h à 140 m HMT (1 par puits) refoulant directement sur le réseau  
Capacité maximale de pompage de 1 000 m<sup>3</sup>/h, à 140 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 5 à 1 300 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Réseau de Loriol/Clionsclat Bas service : station de pompage de Menuret

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau du Logis neuf  
Un dégrilleur vertical

6+1 secours pompes verticales 200 m<sup>3</sup>/h à 130 m HMT  
Capacité maximale de pompage de 1 200 m<sup>3</sup>/h, à 130 m HMT  
Puissance ENEDIS souscrite : de 5 à 600 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Refoulement vers le réservoir de Clionsclat (capacité de 300 m<sup>3</sup>)

Réseau de Loriol/Clionsclat Haut service : Surpresseur de Clionsclat

Aspiration dans le réservoir de Clionsclat  
Refoulement direct sur le réseau de distribution  
6+1 secours pompes verticales 70 m<sup>3</sup>/h à 90 m HMT (moteur de 30 Kw)  
Capacité de pompage de 400 m<sup>3</sup>/h, à 80 m HMT  
Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 251 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Remarque : la station de pompage de Clionsclat alimente en électricité la maison du syndicat mise à disposition de l'un des agents du SID.

### 3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

#### 3.1. ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le Val de Drôme provient de :

- la rivière Drôme
- des transferts d'eau entre le territoire du Sud Est Valentinois et les territoires de Crest Nord et d'Alex Montois

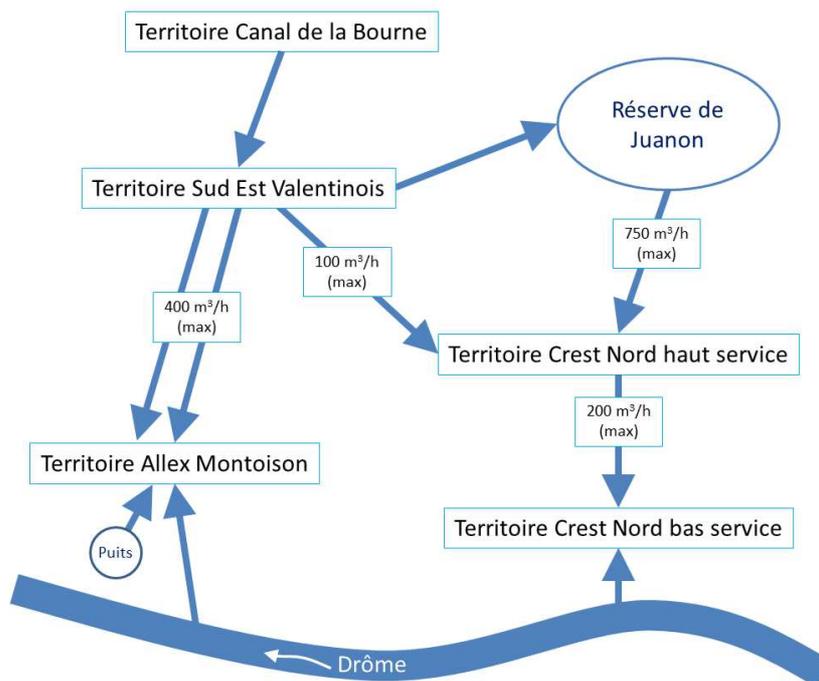


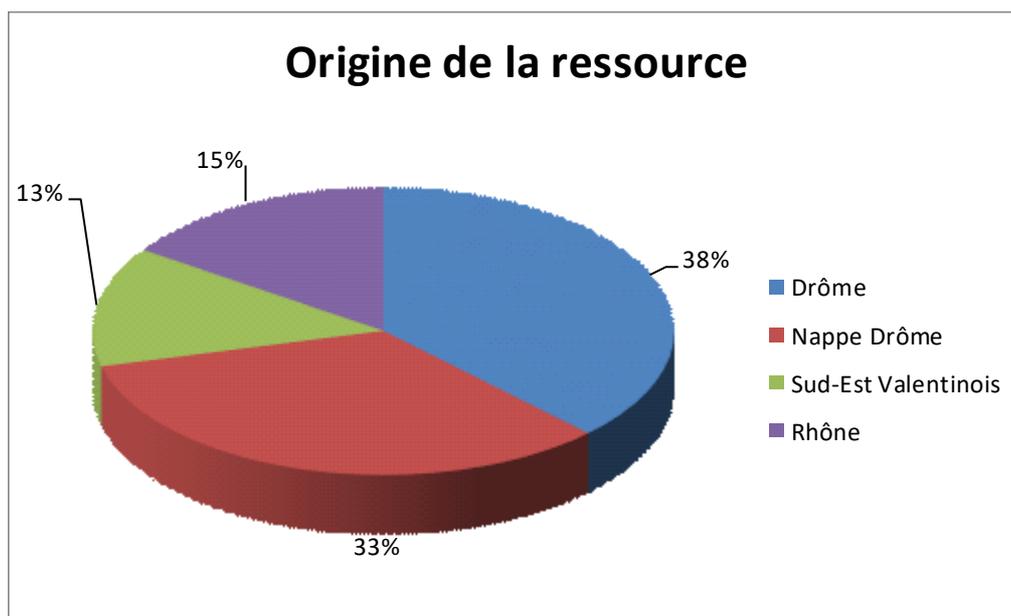
Figure 1 : Maillage des réseaux d'Alex-Montoison et de Crest Nord avec les réseaux des territoires voisins

Le réseau de Grâne est alimenté indépendamment par un forage en nappe.

Le réseau de Loriol/Cliousclat est alimenté indépendamment par une prise d'eau dans le Rhône.

Origine de l'eau	Drôme	Nappe Drôme	Sud-Est Valentinois	Rhône	Total
Réseau d'Allex		1 226 573	6 722		1 233 295
Réseau de Crest Nord	539 733		507 903		1 047 636
Réseau de Crest Sud	893 544	49 624			943 168
Réseau de Loriol/Cliousclat				591 100	591 100
<b>Total</b>	<b>1 433 277</b>	<b>1 276 197</b>	<b>514 625</b>	<b>591 100</b>	<b>3 815 199</b>

Origine de l'eau	Drôme	Nappe Drôme	Sud-Est Valentinois	Rhône	Total
<b>Total</b>	<b>1 433 277</b>	<b>1 276 197</b>	<b>514 625</b>	<b>591 100</b>	<b>3 815 199</b>



Les volumes autorisés (voir chapitre 2.2.2) ont été respectés au cours de l'année 2021

Parallèlement, les obligations des arrêtés relatifs au débit réservé au seuil SMARD (voir chapitre 2.2.2) doivent être également respectées.

Volumes journaliers de pointe prélevés :

Station de pompage	Date	Volume de pointe (m3/j)
Allex - Montoisson	27/07	25 343
SMARD => Crest Nord	28/07	11 193
SMARD => Crest Sud	20/08	20 012

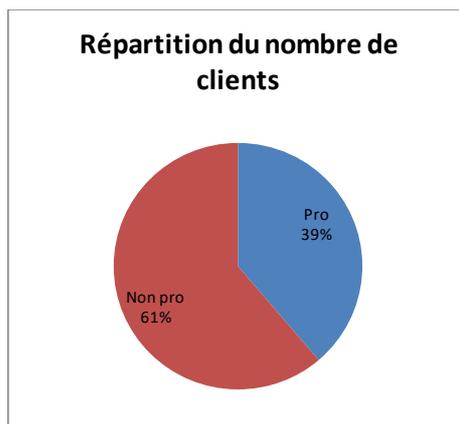
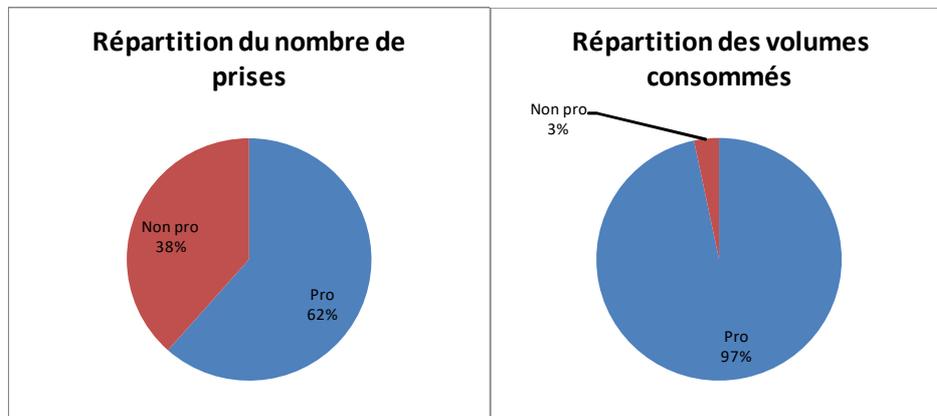
### 3.2. VENTE D'EAU

PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Alex Montoisson	3 995	545	1 102 448	1 193 022	183	66	7,33	2 023
Crest Nord B.S.	2 900	372	418 297	418 297	125	46	7,80	1 126
Crest Nord H.S.	1 552	219	413 533	413 533	59	33	7,09	1 888
Grâne	214	33	49 617	49 617	12	4	6,58	1 527
Crest Sud	3 314	481	790 757	790 757	131	46	6,89	1 644
Loriol/cliousclat	2 012		443 021	443 021	88	41		
<b>Total</b>	<b>13 987</b>	<b>1 649</b>	<b>3 217 673</b>	<b>3 308 247</b>	<b>598</b>	<b>236</b>		

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX									
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Alex Montoisson	231		16 027	16 027	43	43	5,37	373	373
Crest Nord B.S.	383		15 188	15 188	72	72	5,32	211	211
Crest Nord H.S.	75		2 657	2 657	14	14	5,36	190	190
Grâne	néant								
Crest Sud	244		9 655	9 655	70	70	3,49	138	138
Loriol/cliousclat	881		65 327	87 925	175	174	5,03	373	502
<b>Total</b>	<b>1814</b>	<b>0</b>	<b>108 854</b>	<b>131 452</b>	<b>374</b>	<b>373</b>			

TOTAL PAR RESEAUX						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients
Alex Montoisson	4 226	545	1 118 475	1 209 049	226	109
Crest Nord B.S.	3 283	372	433 485	433 485	197	118
Crest Nord H.S.	1 627	219	416 190	416 190	73	47
Grâne	214	33	49 617	49 617	12	4
Crest Sud	3 558	481	800 412	800 412	201	116
Loriol/cliousclat	2 893	0	508 348	530 946	263	215
<b>Total</b>	<b>15 801</b>	<b>1 649</b>	<b>3 326 527</b>	<b>3 439 699</b>	<b>972</b>	<b>609</b>

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Pro	598	236	3 217 673	3 308 247
Non pro	374	373	108 854	131 452
<b>Total</b>	<b>972</b>	<b>609</b>	<b>3 326 527</b>	<b>3 439 699</b>



### 3.3. RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Rendement de réseaux	Rendement	Volume consommés	Volumes produits
Réseau Allex	90,69%	1 118 475	1 233 295
Réseau Crest Sud	89,58%	800 412	893 544
Réseau Grâne	99,99%	49 617	49 624
Réseau Crest Nord	81,10%	849 675	1 047 636
Réseau Loriol/Clionslat	86,00%	508 348	591 100
Total	87,19%	3 326 527	3 815 199

Dysfonctionnement du débitmètre de la Besantie entre le réseau du Sud Est Valentinois (Juanon) et le réseau de Crest nord Haut Service

Une mesure ponctuelle du débit de fuite a été faite sur le réseau de Crest Nord haut service permettant d'estimer le rendement à 85%

Le volume transféré entre les 2 réseaux a été estimé à partir des volumes consommés sur le réseau Crest nord Haut service et un rendement de 85%

## 3.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE

### 3.4.1 CREST NORD : STATION DE POMPAGE DE CHAUFFONDE + APPORT DU TERRITOIRE BOURNE VALENTINOIS

La consommation totale pour l'année 2021 est de 575 814 Kwh. (ce chiffre inclus une quota part de la consommation du réseau du Sud est Valentinois pour la fourniture d'eau au réseau Haut service)

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	1,012	1,012 €
€/m3 consommé	0,059	0,047 €
€/Kwh	0,058	0,047 €

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.2 CREST SUD : RESEAU PRINCIPAL

La consommation totale pour l'année 2021 est de 515 837 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	0,644	0,644
€/m3 consommé	0,036	0,032
€/Kwh	0,056	0,050

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.3 ALLEX MONTOISON: STATION DE POMPAGE DES MARAIS + APPORT DU TERRITOIRE BOURNE VALENTINOIS

La consommation totale pour l'année 2021 est de 55 027 Kwh. (ce chiffre inclus une quota part de la consommation du réseau du Sud est Valentinois pour la fourniture d'eau au réseau Haut service)

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	0,870	0,870
€/m3 consommé	0,043	0,037
€/Kwh	0,050	0,043

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

---

#### 3.4.4 LORIOL/CLIOUSCLAT

La consommation totale pour l'année 2021 est de 450 193 Kwh.

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	0,886	0,886
€/m3 consommé	0,049	0,035
€/Kwh	0,055	0,040

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

---

#### 3.4.5 CREST SUD : RESEAU GRANE

La consommation totale pour l'année 2021 est de 41 249 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	0,831	0,831
€/m3 consommé	0,090	0,061
€/Kwh	0,109	0,073

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

## 4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

### 4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

### 4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Réseaux	Sites	Commune	Visite précédente	Visite suivante
Loriol/Cliousclat	Les Picolières (Maison)	Cliousclat	14 octobre 2015	
	Les Picolières	Cliousclat	1 mars 2021	2023
	Menuret	Cliousclat	7 novembre 2019	2022
Crest Sud	Grâne	Grâne	5 novembre 2019	2022
	Choméane	Divajeu	23 novembre 2020	2023
Crest nord	Chauffonde	Crest	23 novembre 2020	2023
Allex-Motoison	Les Marais	Allex	19 juin 2020	2023
	Poulatte	Etoile sur Rhône	pas en service	
	Réservoir Roussons	Allex	pas en service	

### 4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS PRESSION

Station de pompage	Nb	P service (Bars)	P épreuve (Bars)	Volume (Litres)	constructeur	1er service	Contrôle		Epreuve		Prochain Contrôle		Prochaine Epreuve	
							Moi	Anné	Mois	Anné	Moi	Anné	Moi	Anné
Crest Chauffonde	1	19	28,5	24 000	CHABANON	1979	Nov	2016	Mars	2012	Fev	2020	Mars	2022
Crest Chauffonde	1	19	28,5	24 000	CHABANON	1979	Nov	2016	Mars	2012	Fev	2020	Mars	2022
Menuret	1	13,5	20,25	4 000	CHABANON	1971	Nov	2020	Nov	2015	Nov	2023	Nov	2025
Picolières	1	12	17,2	10 450	STI SICOSUD	2011	Nov	2015	Fev	2021	Janv	2025	Fev	2031
Allex	1	15	22,5	10 000	CHARLATTE	1982			Janv	2020	Fev	2024	Fev	2030
Grane	1	15	22,5	6 000	IBAIONDO	2020					Fev	2024	Fev	2030
Divajeu	1	30	45	15 000	IBAIONDO	2020					Fev	2024	Fev	2030

### 4.4 CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ouvrages	Organe	Observations	Date
Néant			

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELLIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

## 5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021

### 5.1 TRAVAUX SUR LA PRISE D'EAU DU SEUIL SMARD

Chaque année, des travaux d'entretien sont réalisés sur le seuil SMARD. Des merlons de graviers sont créés dans le lit de la rivière afin de diriger les écoulements vers le bras rive droite permettant ainsi l'alimentation des prises d'eau, des passes à poissons et la réalisation des mesures de débit.

L'ouvrage de prélèvement au seuil du SMARD était déconnecté des écoulements de la Drôme jusqu'en mars 2021.

Les travaux d'entretien se sont déroulés le :

- 17 mars 2021 : Travaux préalables : nettoyage grilles, curage canal, piège à gravier
- 19 avril 2021 : 1<sup>ère</sup> intervention : sortie by-pass, nettoyage amont PAP, curage entrée chenal
- 27 mai 2021 : nettoyage la tête de siphon de la prise d'eau du réseau de Crest Nord
- 11/14 juin 2021 : curage exutoire du by-pass, création d'une sur-profondeur en amont direct de la passe à poissons au droit des grilles de la prise d'eau, creusement du chenal déjà présent, merlon de gravier dans le bras vif de la Drôme
- 21/07 : prolongation du merlon suite crue

### 5.2 TRAVAUX SUR LES STATIONS

#### 5.2.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

##### Objectifs visés (classés par ordre de priorité)

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 5/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 6/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 7/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 8/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 9/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi

Ces travaux sont imputés au budget investissement

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opératic		n° chantier
Val de Drôme	Réseau Divajeu	Renouvellement Choméane :3 vannes sortie + regard + canalisation acier avec la station	140	fait 2021	20 100 002 + BC CHAPON
Val de Drôme	SP Choméane	Renouvellement ballon anti-bélier	140	fait 2021	20 03 0002
Val de Drôme	SP Grâne	Renouvellement ballon anti-bélier	140	fait 2021	20 03 0001
Val de Drôme	SP Marais	Pose sonde de niveau sur ballon anti-bélier	150	fait 2021	
Val de Drôme	Surp Picolières	Renouvellement cellules HT + câble d'alimentation HT	210	fait 2021	20 090 004+ BC CSME
Val de Drôme	Surp Picolières	Renouvellement compresseur	210	fait 2021	

### 5.3 TRAVAUX FACTURES

Il s'agit des travaux réalisés en régie par le SID et facturés au demandeur ou au responsable en cas de sinistre.

Type d'intervention	VAL DE DROME
Branchement	
Compteur sur branchement existant	3
Modification branchement	
Déplacement regard compteur	
Nouvelle borne	
Sortie sur borne existante	2
Modification borne existante	1
Sinistre sur canalisation	
Sinistre sur Borne	2
Sinistre sur canaux	
Détérioration regard ou compteur	
Déplacement de conduite	
Déplacement borne / Brt	1
Extension de réseau	
Divers	
Création brt gravitaire	
Mise en service Brt gravitaire	

### 5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Néant

## 6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

### 6.1 PRIX DU SERVICE

#### 6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2021, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 02 février 2021 est de 0,007€/m<sup>3</sup>.

#### 6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 02/02/2021

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m <sup>3</sup> /h .....	69,38 € HT .....	73,20 € TTC
3 m <sup>3</sup> /h .....	89,20 € HT .....	94,11 € TTC
5 m <sup>3</sup> /h .....	118,93 € HT .....	125,48 € TTC
10 m <sup>3</sup> /h .....	198,21 € HT .....	209,12 € TTC
15 m <sup>3</sup> /h .....	338,42 € HT .....	357,04 € TTC
20 m <sup>3</sup> /h .....	483,46 € HT .....	510,05 € TTC
30 m <sup>3</sup> /h .....	628,49 € HT .....	663,06 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m <sup>3</sup> /h .....	150 m <sup>3</sup>
5 m <sup>3</sup> /h .....	300 m <sup>3</sup>
10 m <sup>3</sup> /h et au-delà .....	500 m <sup>3</sup>

- Un tarif unique de 0,126 €/m<sup>3</sup> HT pour les m<sup>3</sup> consommés

#### 6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2021, le prix de vente a été fixé à (délibération du 02/02/2021) modifiée par la délibération du 19 mai 2021 suite à l'impossibilité de mettre en service l'alimentation par l'eau du Rhône

- **Réseau de Crest Nord Bas et Haut service**

Part fixe

Abonnement à la surface.....ha ..... 112,10 €

Abonnement au débit.....m<sup>3</sup>/h ..... 13,40 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,091 €

Soit une facture de 499.00 € H.T./ha pour une prise - 7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha

**Réseau Crest Sud**

Part fixe

Abonnement à la surface.....ha ..... 138,37 €

Abonnement au débit.....m<sup>3</sup>/h ..... 11,80 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,091 €

Soit une facture de : 514.97 € H.T./ha pour une prise - 7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha

- **Réseau de Grâne**

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 100,00 €

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 6,00 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,072 €

Soit une facture de : 379.00 € H.T./ha pour une prise - 7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha

- **Réseau d'Allex-Montoison**

Part fixe

Abonnement à la surface.....ha ..... 128,70 €

Abonnement au débit.....m<sup>3</sup>/h ..... 13,26 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,082 €

Soit une facture de : 488.52 € H.T./ha pour une prise - 7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha

- **Réseau Loriol/Cliousclat**

Part fixe

Abonnement l/s .....	l/s .....	52,56 €
Abonnement 5 m <sup>3</sup> /h .....	u .....	73,00 €
Abonnement 10 m <sup>3</sup> /h .....	u .....	146,00 €
Abonnement 20 m <sup>3</sup> /h .....	u .....	292,00 €
Abonnement 30 m <sup>3</sup> /h .....	u .....	438,00 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,103 €

Soit une facture de : 476.00 € H.T./ha pour une prise - 7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## 6.2 RELATIONS CLIENTS

### 6.2.1 RESTRICTIONS SECHERESSE

Pas de restriction « sécheresse » au cours de l'année

### 6.2.2 CONTINUITE DE SERVICE

#### *Mises en service des réseaux*

*Réseau Crest Nord Haut service : 23/03*

*Réseau Crest nord Bas service : 23/03*

*Réseau Allex-Montoison : 23/03*

*Réseau Crest sud : 22/03*

*Réseau Grâne : 02/04*

*Réseau Loriol – Cliousclat : 24/03*

#### *Incident de fonctionnement le 24/03*

Vanne de vidange restée ouverte à la mise en service du réseau => inondation d'une parcelle plantée en légumes primeur. Indemnisation de l'exploitant par l'assurance RC du SID.

#### *Coupures d'alimentation électrique programmées :*

29/06 : Station de pompage des Marais : 7 h

30/08 : Station de pompage de Choméane : 3h 30

#### *Coupures d'alimentation électrique non programmées (Incident sur le réseau ENEDIS) :*

21/07 : Station de pompage des Marais : 2h 30

*Arrêt des réseaux :*

*Réseau Crest Nord Haut service : 14/10*

*Réseau Crest nord Bas service : 29/10*

*Réseau Allex-Montoison : 31/10*

*Réseau Crest sud : 31/10*

*Réseau Grâne : 30/10*

*Réseau Loriol – Cliousclat : 31/10*

---

### 6.2.3 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Le 01/02 : Information par mail des abonnés du réseau de Loriol/Clousclat de l'impossibilité d'une mise en service avant le 20 mars 2021 : baisse du plan d'eau du Rhône.

Le 21/06 : information par mail et SMS : coupure ENEDIS programmée : arrêt de la station de pompage des Marais du 29/06 8h au 30/06 6h

Le 07/09 : demande par SMS aux irrigants du réseau de Crest Nord Bas service de mettre en application le niveau 2 des tours d'eau (2 jours d'arrêt de l'irrigation par semaine).

Le 07/09 : demande par SMS aux irrigants du réseau de Crest nord Haut service de mettre en application le niveau 1 des tours d'eau (1 jour d'arrêt de l'irrigation par semaine).

Le 07/09 : demande par SMS aux irrigants du réseau de Crest Sud Bas service de mettre en application le niveau 2 des tours d'eau (2 jours d'arrêt de l'irrigation par semaine).

---

### 6.2.4 FACTURATION DU SERVICE

Les minimums de consommation n'ont pas été facturés sur les réseaux d'Allex-Montoison – Crest nord et Crest sud.

## 7- LES PROJETS DES TERRITOIRES

### 7.1 ALIMENTATION DU TERRITOIRE D'ALLEX MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE

Cette alimentation directe permettra de substituer en moyenne 1,3 millions de m<sup>3</sup> par an, ce qui contribuera en partie à atteindre les objectifs préconisés par l'étude de détermination des volumes prélevables sur la rivière Drôme.

#### Etat d'avancement :

**1<sup>ère</sup> tranche :** réalisée pour un montant de 1 348 890,21 € HT

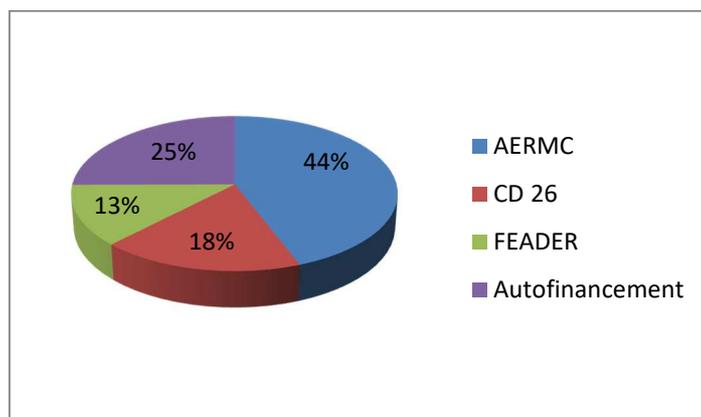


Figure 2: Montage financier Tranche 1 remontée eau du Rhône

**2<sup>nde</sup> tranche :** Démarrage des travaux à l'automne 2019. L'ensemble des travaux ont été réalisés à l'exception de la traversée sous la voie ferrée et l'autoroute. Montant prévisionnel de 6 127 696 € HT dont 6 087 468 € HT subventionnables.

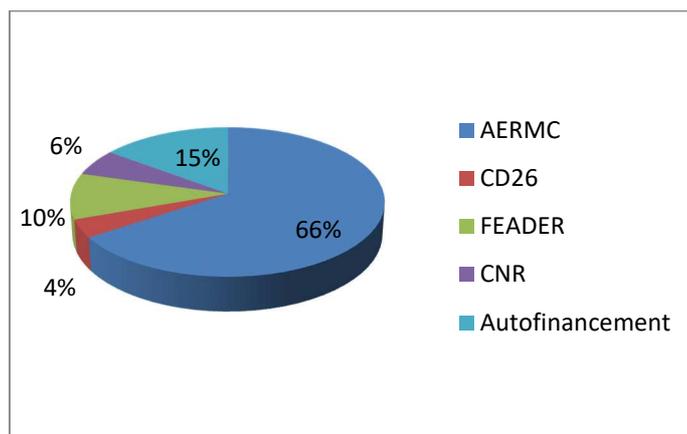


Figure 3: Montage financier Tranche 2 remontée eau du Rhône

Les travaux de traversée sous la voie SNCF et l'autoroute A7 ont été réalisés au printemps 2022.

La mise en service des installations a été réalisée le 08 juillet 2022.



## 7.2 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON

### Objectifs :

L'objectif du présent projet est de mettre en place la meilleure configuration possible des réseaux d'Allex-Montoison et de Crest Nord Bas service afin d'utiliser au mieux les 2 ressources disponibles :

- Eau du Rhône : 2 000 m<sup>3</sup>/h
- Nappe d'Allex : 1 000 m<sup>3</sup>/h

et supprimer totalement les prélèvements directs en période d'étiage (01/06 au 15/09) dans la rivière Drôme (seuil des Pues et seuil SMARD). Seul le prélèvement au seuil SMARD destiné à l'alimentation de la réserve de Crest Sud sera maintenu.

Le SID maintient la possibilité d'utiliser les alimentations suivantes :

- Prélèvement direct dans la rivière Drôme au seuil SMARD en dehors de la période d'étiage donc avant le 1er juin et après le 15 septembre de chaque année (afin de pouvoir optimiser les consommations énergétiques).
- Les alimentations par l'eau des rivières Isère et Bourne via le canal de la Bourne, le réseau du Sud Est Valentinois, la réserve de Juanon et le réseau de Crest nord Haut Service (à titre de secours en cas d'incident de fonctionnement).

Les travaux consistent en :

- Remplacement du puits d'essai réalisé en 2007 (équipé d'une pompe d'exhaure de 480 m<sup>3</sup>/h refoulant à 20 m HMT dans la bêche d'Allex et utilisé comme apport de substitution partielle à la prise d'eau dans la rivière Drôme au seuil des Pues) par 2 puits (équipés chacun d'une pompe de 250 m<sup>3</sup>/h à 150 m HMT refoulant directement sur le réseau de distribution d'Allex-Montoison). Les 2 pompes installées seront récupérées parmi les 4 pompes de la station de pompage d'Allex.

- Reprise des installations électriques (installations des 2 pompes sur variateurs de vitesse) et d'automatisme et les raccordements hydrauliques nécessaires à la mise en œuvre de ces 2 puits.

Le montant total a été estimé à 1 659 926,15€ HT dont 1 589 426,15 €HT subventionnables.

Etat d'avancement :

Les deux puits ont été réalisés au printemps 2019.

Les autorisations de passage ont été obtenues.

Le Maître d'œuvre de l'opération a été choisi => Bureau d'études Ca'EAU

Les travaux sont prévus pour l'intersaison 2022/2023.

### 7.3 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE

Objectifs :

Permettre au réseau de Crest Sud de fonctionner aux périodes de pointe de consommations en autonomie quasi-totale sur sa réserve (prélèvement limité à 300 l/s sur la rivière Drôme) pendant une durée de 15 jours.

Achat des terrains propriété de l'état situés entre la réserve actuelle et la rivière Drôme.

Etat d'avancement :

Procédure d'acquisition des terrains achevée.

L'arrêté d'autorisation d'extension de la réserve en date du 06 octobre 2020.

Le Maître d'œuvre de l'opération a été choisi => Bureau d'études SAFEGE.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été réalisée pendant l'intersaison 2021/2022.

Une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sera réalisée pendant l'intersaison 2022/2023.

## 8- DONNEES FINANCIERES

### 8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

#### 8.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 836.663,11 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 853.994,15 €.

**Soit un excédent de 17.331,04 € contre un déficit de 103.723,10 € en 2020.**

Contrairement à d'autres territoires, le Val de Drôme connaît un léger excédent. La pluviométrie enregistrée en 2021 a permis de limiter les apports du sud-est valentinois. Ceux-ci représentaient 2.455.315 m<sup>3</sup> en 2020 alors qu'ils n'ont représenté que 514.625 m<sup>3</sup> en 2021. La valorisation analytique de ce transfert est ainsi passée de 312.544,16 € à 88.014,12€.

#### 8.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1.386.359,39€.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 2.077.473,71 €.

### 8.2 IMPAYES

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Val de Drôme			6 151,99			366,57	806,58	2 262,62	9 587,76

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

### 8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2021 : 115.964,55 € se décomposant en :

- Intérêts : 21.727,04 €
- Remboursement du capital : 94.237,51 €

Capital restant dû : 1.443.172,79 €

L'emprunt de 4 M€ contracté en 2020 dans l'attente du versement des subventions afférentes au chantier d'alimentation de territoire d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône a été remboursé avant la fin de l'exercice 2021.

## 9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructibles les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduites.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.